

# Déclaration d'intention pour une initiative culturelle concernant un fonds de recherche de provenance

entre

La Ministre déléguée auprès du Chancelier fédéral, chargée  
de la culture et des médias

et

Le ministère de la Culture  
de la République française

Ci-après également dénommés individuellement "La Partie" et collectivement "les Parties"

Reconnaissant que les Parties conservent dans les collections de leurs institutions patrimoniales, scientifiques ou universitaires, de nombreux objets provenant d'Afrique sub-saharienne, y compris des objets ethnologiques, d'histoire naturelle, d'art et d'histoire culturelle.

Reconnaissant que ces objets peuvent avoir une grande valeur symbolique, artistique, historique ou actuelle pour les pays et les sociétés d'origine.

Reconnaissant en outre qu'un traitement approprié de ces objets, en étroite coopération avec les pays et sociétés d'origine respectifs, est une mission essentielle de la politique culturelle et le fondement de partenariats renouvelés avec l'Afrique.

Reconnaissant le besoin d'améliorer la connaissance de la provenance des objets dont ils ont la charge et de sensibiliser à ses répercussions présentes.

Reconnaissant que de nombreuses institutions culturelles françaises et allemandes étudient depuis longtemps déjà ces objets et peuvent s'appuyer sur l'expérience acquise dans le cadre de projets achevés ou en cours.

Soulignant que, dans de nombreux cas, la documentation des circonstances réelles entourant l'acquisition de ces objets est insuffisante, alors que cette documentation et ces connaissances sont essentielles pour un traitement responsable et respectueux de ces objets.

Le ministère français de la Culture et la délégation du Gouvernement fédéral à la Culture et aux Médias de la République fédérale d'Allemagne concluent la déclaration d'intention suivante.

En conséquence :

1. Les Parties travailleront ensemble afin de promouvoir une initiative franco-allemande pour la recherche de la provenance des biens culturels d'Afrique subsaharienne conservés dans les institutions culturelles allemandes et françaises.
2. L'initiative soutiendra les efforts des deux Parties pour :
  - renforcer et étendre la recherche sur la provenance ;
  - renforcer la transparence des données relatives à ces biens au niveau national et international ;
  - développer le partage des connaissances et renforcer les synergies entre les acteurs impliqués.
3. Les Parties se donnent pour objectif de créer un fonds qui financera des projets transfrontaliers de recherche collaborative, entre des institutions patrimoniales allemandes et françaises et des institutions scientifiques ou universitaires, portant sur la provenance sur d'objets culturels d'Afrique subsaharienne.
4. Pour atteindre cet objectif, les Parties lanceront, pour une période d'expérimentation de trois (3) ans, un appel conjoint annuel pour des projets de recherche sur la provenance de biens culturels d'Afrique subsaharienne.
5. Un comité conjoint, composé d'experts qualifiés, ainsi que de représentants des institutions culturelles compétentes des deux pays, sera mis en place pour sélectionner les projets qui bénéficieront d'un financement.
6. Les Parties désigneront conjointement une institution franco-allemande ou une institution culturelle et de recherche de premier plan dans leurs pays respectifs pour mener à bien le projet.
7. Les Parties soutiendront l'organisation d'ateliers binationaux annuels portant sur des sujets de recherche de provenance pertinents pour les deux pays. Ces ateliers seront ouverts à la participation d'experts des pays d'Europe et d'Afrique sub-saharienne.
8. Les Parties organiseront un colloque public au niveau européen pour valoriser les résultats du programme et promouvoir cette initiative au niveau européen à la fin de la période d'expérimentation.
9. Les Parties sont déterminés à mettre en place le fonds dans un délai de douze (12) mois à compter de la signature de la présente déclaration d'intention.

Signé en deux exemplaires en langue allemande et française à Paris, le 22 janvier 2023

Pour la Ministre déléguée auprès du Chancelier fédéral, chargée de la culture et des médias,

Pour le ministère de la Culture de la République française,

Claudia Roth

Ministre déléguée auprès du Chancelier fédéral,  
chargée de la culture et des médias

Rima Abdul Malak

Ministre de la Culture